



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 58324

Texte de la question

M. Jean Tiberi attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les enseignements que tire le Gouvernement à la lecture des résultats des évaluations nationales de CM2. Ces statistiques indiquent que 15 % des élèves ont de sévères difficultés en mathématiques et 7 % en français, alors que 35 % et 45 % ont des acquis très solides. Elles sont préoccupantes car elles démontrent une nouvelle dégradation concernant la dictée et l'appréhension des opérations sur les chiffres décimaux. Il souhaite connaître les éventuelles instructions complémentaires que compte donner le Gouvernement.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale a pris la pleine mesure de la situation de grande difficulté scolaire dans laquelle se trouvent certains élèves. Dans le cadre d'une réforme profonde, il a assigné à l'école des objectifs précis : d'une part, diviser par trois, en cinq ans, le nombre d'élèves qui sortent de l'école primaire avec de graves difficultés, d'autre part, diviser par deux le nombre d'élèves ayant pris une année de retard dans leur scolarité. Pour atteindre ces objectifs, de nouveaux programmes, recentrés sur les enseignements fondamentaux, sont entrés en application à la rentrée scolaire 2008-2009 dans toutes les classes, de l'école maternelle à l'école élémentaire. Les évaluations en CM2 ont permis de repérer les élèves en difficulté et d'aider à l'analyse de ces situations. Les épreuves se déroulent en janvier. Il reste alors assez de temps pour conduire les aides nécessaires dans le cadre des dispositifs entrés en vigueur à la rentrée scolaire 2008-2009 : deux heures hebdomadaires d'aide personnalisée sont désormais offertes aux élèves qui en ont besoin grâce à une nouvelle organisation de la semaine de l'élève, marquée par la suppression des cours le samedi matin ; des stages de remise à niveau, se déroulant pendant les vacances scolaires, sont également proposés aux élèves afin de prendre en charge leurs difficultés et de garantir un niveau assuré en français et mathématiques en CM1 et CM2 ; pour les situations les plus difficiles, des aides spécialisées sont dispensées par les enseignants des RASED. Toutes ces mesures constituent un ensemble cohérent d'aides pouvant être mobilisées dès qu'une difficulté apparaît, afin de permettre de remédier progressivement aux insuffisances.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58324

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2009, page 8690

Réponse publiée le : 29 décembre 2009, page 12525